



**Commission des équipements  
et de l'aménagement durable**

**1326 - Opérations d'accompagnement  
sur les espaces extérieurs**

**Résidentialisation de logements locatifs  
sociaux sur le territoire de la CUS**

**Rapport n° CP/2013/423**

**Service gestionnaire :**

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

**Résumé :**

Le présent rapport concerne la demande d'aide financière présentée par CUS HABITAT pour la résidentialisation de logements locatifs sociaux sur le territoire de la CUS dans le cadre du renouvellement urbain du quartier du Neuhof.

En accompagnement de la construction, de la réhabilitation ou de la démolition de logements locatifs sociaux, le Département intervient sur les équipements de jeux, les équipements sportifs, les plantations ..., à l'exclusion des équipements classiques relevant de la voirie et réseaux divers - VRD (tels que assainissement, éclairages publics, trottoirs, aménagement de parkings, ...).

Le montant de la subvention départementale représente 20 % :

- du coût HT de l'opération lorsque le maître d'ouvrage est une commune ou un groupement de communes ;
- du coût TTC de l'opération lorsque le maître d'ouvrage est un organisme HLM, une société d'économie mixte de construction de logements sociaux ou une association.

Cette aide du Département est octroyée uniquement pour les opérations listées dans le cadre des conventions ANRU signées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet présenté par CUS HABITAT concernant la résidentialisation de 91 logements situés 1, 3, 5, 7 rue de Brantôme et 7, 8, 9, 10, 12, 14 rue de Thiviers à Strasbourg-Neuhof. Ce dossier est inscrit dans la convention de renouvellement urbain du quartier du Neuhof.

Dans ces conditions, le montant de subvention proposée sur cette opération s'élève à **44 672,50 €**.

Les crédits de paiement susceptibles d'être mobilisés en 2013 s'élèvent à 13 401.75 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
36788	204-2041782-72	50 596,36 €	50 596,36 €	13 401,75 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à CUS HABITAT une subvention d'un montant total de 44 672.50 €, conformément au tableaux annexé.*

*Elle approuve, par ailleurs, la convention d'attribution de subvention à intervenir entre le Département et CUS HABITAT, et autorise son président à la signer.*

Strasbourg, le 17/05/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL